APERÇU DU FONDS

Catégorie de société Portefeuille géré Select 30r70a (actions de catégorie WT5)
30 juillet 2018

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select 30r70a que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec CI Investments Inc. au 1-800-792-9355 ou à servicefrancais@ci.com, ou visitez notre site Web au www.ci.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds :	CA FAI: 482T5	**Gestionnaire du fonds :**	CI Investments Inc.
Date de création de la catégorie :	28 septembre 2007	**Gestionnaire de portefeuille :**	CI Investments Inc.
Valeur totale du fonds au 31 mai 2018 :	831,4 millions $	**Distributions :**	Dividendes ordinaires (s'il y a lieu) et dividendes sur les gains en capital (s'il y a lieu), chaque mars, juin, septembre et décembre, réinvestissement par défaut dans des dans des actions supplémentaires; remboursement de capital, chaque mois, distribution en espèces par défaut
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,21 %	**Placement minimal :**	5 000 $ (initial) / 25 $ (subséquent)

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit 30 % de son actif dans des OPC qui investissent principalement dans des titres de revenu et 70 % de son actif dans des OPC qui investissent principalement dans des titres de participation.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mai 2018. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mai 2018)

1.	Fonds de revenu CI catégorie A	25,87 %
2.	Fonds gestion d'actions américaines Select catégorie I	24,59 %
3.	Fonds gestion d'actions internationales Select catégorie I	22,84 %
4.	Fonds gestion d'actions canadiennes Select catégorie I	21,92 %
5.	Fonds obligations mondiales Signature catégorie I	3,98 %
6.	Espèces et équivalents	0,80 %
	Pourcentage total des dix principaux placements	**100,00 %**
	Nombre total de placements	6

Répartition des placements (au 31 mai 2018)

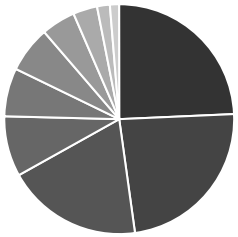

Actions américaines	**24,3 %**
Actions internationales	**23,5 %**
Actions canadiennes	**19,1 %**
Obligations de gouvernements étrangers	**8,5 %**
Espèces et équivalents	**6,8 %**
Obligations du gouvernement canadien	**6,5 %**
Obligations de sociétés canadiennes	**4,8 %**
Obligations de sociétés étrangères	**3,4 %**
Autres	**1,8 %**
Les Marchandises	**1,3 %**

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

CI Investments Inc. estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

faible	faible à moyen	moyen	moyen à élevé	élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Catégorie de société Portefeuille géré Select 30r70a (actions de catégorie WT5)

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des titres de catégorie WT5 du fonds au cours des 10 dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de catégorie WT5 du fonds au cours de chacune des 10 dernières années civiles. La valeur de cette catégorie du fonds a baissé au cours de 1 de ces 10 années civiles. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés au fonds mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

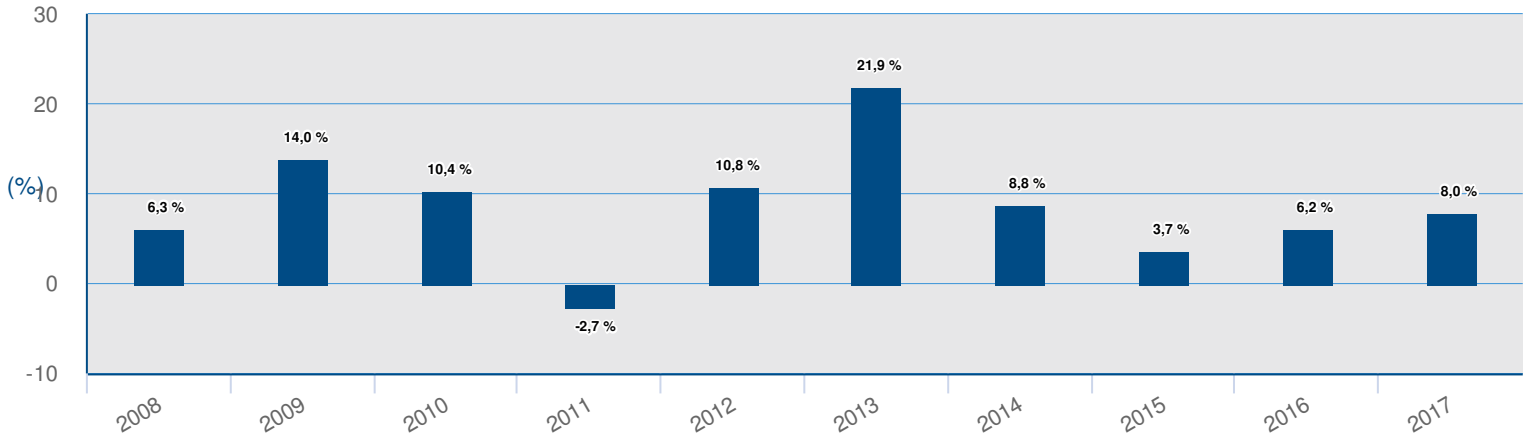

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de catégorie WT5 du fonds sur trois mois au cours des 10 dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 $ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	34,2 %	31 janvier 2009	Votre investissement serait de 1 342 $.
Pire rendement	-17,4 %	31 octobre 2008	Votre investissement serait de 826 $.

Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de catégorie WT5 du fonds ont généré un rendement annuel composé de 8,5 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 $ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 2 256 $.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- souhaitez investir dans un portefeuille diversifié de titres de participation avec une exposition modeste aux titres de revenu en vue d'atténuer le risque de volatilité à court terme
- investissez à moyen terme
- avez une tolérance au risque de faible à moyenne;
- qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Vous n'aurez pas à payer de l'impôt au titre de toutes distributions sous forme de remboursement de capital versées par le fonds, mais ces distributions auront une incidence sur vos gains ou vos pertes en capital au moment de la disposition.

Catégorie de société Portefeuille géré Select 30r70a (actions de catégorie WT5)

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de catégorie WT5 du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent à votre catégorie de titres.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la catégorie du fonds.
Au 31 mars 2018, les frais de la catégorie du fonds s'élevaient à 1,33 % de sa valeur, ce qui correspond à 13,30 $ sur chaque tranche de 1 000 $ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur de la catégorie du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion, des frais d'administration et des autres frais de la catégorie du fonds.	1,21 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions de la catégorie du fonds.	0,12 %
Frais du fonds	1,33 %

Renseignements sur la commission de suivi

CI Investments Inc. n'utilise pas les frais de gestion du fonds pour payer une commission de suivi à l'égard des titres du fonds que vous détenez.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur liquidative des titres que vous rachetez, si nous déterminons que vous avez effectué des opérations à court terme inappropriées, qui peut se produire si vous vendez or transférez des titres d'un fonds dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais iront au fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds.
Honoraires de conseils en placement	On pourrait vous imputer des honoraires de conseils en placement qui sont négociés entre vous et votre représentant, agissant pour le compte de la société du représentant, et perçus par la société de votre représentant. Les titres de catégorie WT5 ne sont destinés qu'aux investisseurs qui participent à des programmes de rémunération tarifée par l'entremise de la société de leurs représentants. Dans certains cas, nous percevrons les honoraires de conseils en placement pour le compte de la société de votre représentant (en rachetant trimestriellement, sans frais, un nombre suffisant de titres de votre compte). Dans ces cas, les honoraires de conseils en placement ne doivent pas être supérieurs à 1,50 % par année de la valeur liquidative du fonds dans votre compte.
Frais pour les chèques sans provision	Il y a des frais de 25 $ pour tous les chèques retournés faute de provision.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, qui sont plus détaillés, communiquez avec CI Investments Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

CI Investments Inc.
2, rue Queen Est 20e étage Toronto (ON) M5C 3G7

Sans frais : 1 (800) 792-9355
Courriel : servicefrancais@ci.com
www.ci.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les organismes de placement collectif, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.